



Taxe sur le carbone des TNO – Document d’information

Combustibles consommés aux TNO

- Globalement, il s’est consommé 465,3 millions de litres de combustibles aux Territoires du Nord-Ouest (TNO) en 2016-2017, dont 43 % sous forme d’essence et de diesel pour les véhicules. Le diesel qui n’était pas destiné aux véhicules, de même que le mazout et le gaz propane utilisé pour le chauffage représentaient quant à eux 46 % de cette consommation, le reste étant attribuable au transport aérien et ferroviaire.

Consommation de combustibles aux TNO en 2016-2017, par type

	Litres
Total	465 255 771
Essence	53 276 151
Diesel (véhicules)	146 884 998
Diesel (autre)	114 719 317
Mazout	80 461 651
Carburant d’aviation	51 730 905
Gaz propane	18 022 909
Carburant pour locomotives	159 841

- La consommation de combustibles pour 2016-2017 a été assez stable, la moyenne depuis 6 ans étant de 473,4 millions de litres par an. Elle peut varier selon les conditions environnementales et les fluctuations économiques.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

- Selon le rapport d’inventaire national 2018 publié par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), les TNO ont émis 1 611 kilotonnes de GES en 2016. Environ 97 % de ces émissions étaient dues à la consommation énergétique.
- Environ 39 % des émissions ténaises sont attribuables à la production d’électricité et au chauffage. Quelque 57 % des émissions découlent du transport, à raison de 7 % pour l’aviation, de 25 % pour le transport routier, de 24 % pour les activités industrielles (surtout minières) hors route et de 1 % pour la navigation et le transport ferroviaire.
- ECCC estime que la mise en œuvre du filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone permettrait de réduire les émissions de 3,4 %.

Grands émetteurs

- Aux TNO, on entend par grand émetteur toute entité privée qui émet plus de 50 kilotonnes de GES annuellement. En 2016, les grands émetteurs auraient compris les exploitants des mines de diamant et des installations pétrolières de Norman Wells.

- À elles seules, ces installations ont émis plus de 500 kilotonnes de GES.

Carburant d'aviation consommé dans le Nord

- L'aviation est un secteur névralgique aux TNO. Des données de Statistique Canada montrent en effet un recours beaucoup plus grand au transport aérien commercial et de fret que dans le reste du pays. Par exemple, on y transporte en moyenne dix fois plus de fret par résident que partout ailleurs au Canada.
- Le transport aérien joue aussi un rôle important dans le développement économique du territoire, en plus de représenter un facteur de coût considérable pour les entreprises.
- Une fois la taxe sur le carbone des TNO pleinement mise en œuvre, l'exemption applicable au carburant d'aviation permettra aux résidents, aux gouvernements et aux administrations de même qu'aux entreprises d'économiser environ 6,4 millions par an.

Approche en matière de combustibles de chauffage

- Vu les conditions climatiques et les prix des combustibles aux TNO, les coûts de chauffage sont de deux à trois fois plus élevés pour les collectivités ténoises qu'ailleurs au Canada.
- On évalue les coûts de chauffage annuels d'un logement individuel non attenant à plus de 7 000 \$ dans certaines collectivités ténoises, comparativement à environ 2 000 \$ pour un logement comparable dans les villes canadiennes plus au sud.
- Il y a aussi des différences marquées au sein du territoire, selon que les résidents sont propriétaires, locataires d'un logement du marché locatif privé ou locataires d'un logement social.
- On estime que les petites entreprises ténoises dépensent en combustibles de chauffage entre 5 000 \$ et 35 000 \$ par an, en moyenne, selon la nature de leurs activités.
- Tout consommateur de combustible de chauffage, à l'exception des grands émetteurs, aura droit à un remboursement de 100 % de la taxe sur le carbone des TNO au point de vente.

On s'attend à ce que cette mesure se traduise par des économies annuelles d'environ 500 \$ pour les propriétaires fonciers et de 300 \$ pour les locataires d'un logement du marché locatif privé selon l'emplacement et la taille de celui-ci.

L'incidence de la taxe sur le carbone des TNO sur les administrations municipales sera aussi atténuée par ce remboursement. Par exemple, on évalue que les administrations de Yellowknife et d'Inuvik vont économiser plus de 100 000 \$ par an, comparativement à 30 000 \$ pour les plus petites collectivités, selon les dépenses déclarées en combustibles de chauffage.

Les petites entreprises bénéficieront quant à elles d'un remboursement pouvant atteindre de 1 000 \$ à plus de 5 000 \$ par an, selon la nature de leurs activités.

Compensation des autres effets sur les ménages

- Les Ténos doivent composer avec un coût de la vie élevé. L'exemption sur le carburant d'aviation et le remboursement de la taxe sur l'achat de combustible de chauffage viendront compenser en partie les effets de la taxe sur le carbone.
- L'indemnité de taxation du carbone (ITC) viendra atténuer d'autres de ses effets, puisqu'elle augmentera de pair avec la taxe sur le carbone. Une fois mise en œuvre, l'ITC compensera les effets de la taxe sur le carbone à raison de 260 \$ par adulte et de 300 \$ par enfant.

Dans le cas d'un couple avec deux enfants, on parle donc d'une somme annuelle de 1 120 \$.

Cette indemnité est gérée par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Tout comme pour la prestation pour enfants des TNO, l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), la Sécurité de la vieillesse et le remboursement de TPS, les résidents doivent faire leur déclaration de revenus annuelle pour obtenir cette indemnité.

Au total, ces nouvelles prestations coûteront chaque année 12 millions de dollars au GTNO.

Production de combustible et d'électricité

- La Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest (NTPC) a acheté environ 19,6 millions de litres de combustible en 2016-2017, principalement pour alimenter les génératrices au diesel dans les petites collectivités ténos.
- Par l'intermédiaire du Programme territorial de subvention à la consommation d'électricité, le GTNO accorde une aide financière aux résidents à l'extérieur de Yellowknife dont les tarifs d'électricité sont supérieurs à ceux de la capitale. Imposer la taxe du carbone des TNO au diesel acheté à des fins de production d'électricité ne ferait qu'augmenter les prestations versées.

Dans le cas des activités commerciales et gouvernementales dans la zone thermique, la taxe sur le carbone ne ferait qu'augmenter les coûts commerciaux dans des collectivités qui dépendent du carburant imposé pour avoir de l'électricité.

- Le GTNO remboursera annuellement la taxe sur le carbone payée par la NTPC sur le carburant utilisé pour la production électrique. Selon la consommation de combustibles en 2016-2017, cette décision représentera 3 millions de dollars.

Investissement dans les énergies vertes

- Conformément au plan d'action de la Stratégie énergétique 2030 des Territoires du Nord-Ouest, le GTNO a retenu un éventail de projets énergétiques qui réduiront les émissions de GES. Il s'agit seulement d'une partie des mesures cernées dans le cadre de cette stratégie.
- Nombre de ces mesures seront mises de l'avant grâce à des programmes de partage des coûts selon lesquels le GTNO en assume 25 % et le gouvernement fédéral, 75 %.
- Parmi les initiatives prévues d'ici cinq ans, mentionnons les suivantes :
 - Éoliennes à Inuvik
 - Lignes de transmission de Fort Providence et Kakisa
 - Couplage éolien-diesel à Norman Wells
 - Lignes de transmission de Whati
 - Gaz naturel liquéfié à Fort Simpson

- Couplage éolien-diesel à Sachs Harbour
 - Essai de panneaux solaires supplémentaires pour génératrice à vitesse variable à Aklavik
 - Installation solaire traditionnelle à Fort McPherson
 - Essai d'un onduleur solaire ultramoderne à Tulita
 - Installation solaire traditionnelle à Ulukhaktok
 - Installation solaire traditionnelle à Paulatuk
 - Installation solaire traditionnelle à Wekweeti
 - Installation solaire traditionnelle à Tsiigehtchic
- Ces projets sont soutenus par des programmes fédéraux, mais les premières estimations établissent la part du GTNO à approximativement 39,4 millions de dollars au cours des 5 prochaines années sur des coûts totaux évalués à 157,4 millions de dollars.
 - Les revenus tirés de la taxe sur le carbone destinés au financement des énergies vertes devraient atteindre 38,7 millions de dollars sur 5 ans, et constitueront l'essentiel des fonds employés au déploiement des mesures approuvées conformément à la Stratégie énergétique 2030.
 - Les revenus tirés de la taxe sur le carbone des TNO et les dépenses afférentes seront approuvés par l'Assemblée législative dans le cadre des affectations de fonds aux activités et investissements.